

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VIDAILHET, Maire.

Présents : Mmes BERNARD Lucie, ILADOY Marie, BLOTTIERE Vanessa, BITAILLOU Nadège, MM CAZABAT Arnaud, CARRAU Jean-François, BARBEROUSSE Stéphane, David BOURGUINAT

Excusés : MM GOMES Patrice, LATERRADE Cyrille, Mmes MEYER Loriane, BONNEAU Diane,

Procuration : de M. GOMES Patrice à M. VIDAILHET Jean-Paul, de Mme BONNEAU Diane à Mme BLOTTIERE Vanessa

Secrétaire de séance : Mme ILADOY Marie

### **Approbation du Compte de gestion 2021 :**

Délibération n° 1 : Approbation du compte de gestion par M. BREMBILLA, receveur
---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Paul VIDAILHET, maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 compris celles relatives à la tournée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Approbation du Compte administratif 2021 :**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Arnaud CAZABAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Jean-Paul VIDAILHET, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2021</b>				
Résultats reportés .....		102 114.93€		62 011.60€
Opérations de l'exercice .....	109 210.85€	82 181.03€	368 286.57€	393 055.99€
<b>TOTAUX .....</b>	<b>109 210.85€</b>	<b>184 295.96€</b>	<b>368 286.57€</b>	<b>455 067.59€</b>
Résultats de clôture .....		75 085.11€		86 781.02€
Restes à réaliser.....				
<b>TOTAUX CUMULÉS .....</b>		<b>75 085.11€</b>		<b>86 781.02€</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS . . .</b>		<b>75085.11€</b>		<b>86 781.02€</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote des taux d'imposition 2022 :**

**Délibération n°3 : Vote des taux d'imposition 2022**

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux impôts locaux et rappelle les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année. Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 108 552€ et après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

Taxes	Taux de l'année 2021	Taux votés en 2022	Bases 2022	Produit 2020
F. B.	21.78	21.78	475 400	103 542
F. N. B.	39.76	39,76	12 600	5010
			<b>Total</b>	<b>108 552</b>

 **Affectation des résultats 2021 :**

**Délibération n°4 : Affectation des résultats 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Paul VIDAILHET, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	24 769.42€
- un excédent reporté de :	<u>62 011.60€</u>
<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</u>	+ 86 781.02€

- un déficit d'investissement de :	- 27 029.82€
- un excédent reporté de :	<u>102 114.93€</u>
<u>Soit un excédent d'investissement de :</u>	+ 75 085.11€

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	+ 86 781.02€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1068)	55 973.00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	30 808.02€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	75 085.11€

 **Vote du budget primitif 2022 :**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année 2022.

Où son exposé et les explications complémentaires, le Conseil Municipal, après délibération, approuve les propositions au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement avec opérations selon la vue d'ensemble ci-dessous.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	169 514,00		169 514,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	154 150,00		154 150,00
014	Atténuations de produits	36 155,00		36 155,00
60	Achats et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	49 210,00		49 210,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	6 260,00		6 260,00
67	Charges exceptionnelles	8 625,00		8 625,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires		360,00	360,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues	5 482,52		5 482,52
023	Virement à la section d'investissement			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>429 396,52</b>	<b>360,00</b>	<b>429 756,52</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>429 756,52</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	25 550,11		25 550,11
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	161 358,00		161 358,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	8 790,00		8 790,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>195 698,11</b>		<b>195 698,11</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>195 698,11</b>
---	-------------------

COMMUNE DE BERNADETS  
BP 2022

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	400.00		400.00
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	44 210.00		44 210.00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	250 610.50		250 610.50
74	Dotations, subventions et participations	103 728.00		103 728.00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>398 948.50</b>		<b>398 948.50</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>30 808.02</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>429 756.52</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 080.00		16 080.00
13	Subventions d'investissement reçues	48 200.00		48 200.00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		360.00	360.00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>64 280.00</b>	<b>360.00</b>	<b>64 640.00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>75 085,11</b>
=	
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>55 973,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>195 698,11</b>

 **Approbation programme de voirie :**

**Délibération n°6 :** Approbation du programme de voirie 2022 et demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

Le Maire présente à l'assemblée le projet de programme de voirie 2022 comprenant :

- Sur la partie haute du chemin Lahonde : délimitation et ravalement de chaussée, réalisation d'une couche d'accrochage et d'un revêtement en enrobés à chaud, réalisation d'un trottoir,
- Sur le chemin Tauziet : Réalisation d'un ralentisseur type dos d'âne en enrobés avec mise en place de la signalisation verticale et horizontale

Le montant des travaux est estimé à 41 117.88€ HT.

Il convient de solliciter le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour l'octroi d'une subvention au taux de 40% sur un montant plafonné de 15 886€ HT, tel qu'il ressort du règlement départemental de soutien financier aux communes au titre des solidarités territoriales.

Le conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**DECIDE** - d'approuver ce programme de voirie 2022

- d'autoriser le Maire à solliciter du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques l'octroi d'une subvention aux conditions rappelées ci-dessus.

**PRECISE** que l'opération est inscrite au budget de la commune et que le complément de financement sera réalisé sur fonds libres.

 **Organisation du temps scolaire :**

**Délibération n° 7 :** Organisation du temps scolaires - Demande de dérogation pour rester à la semaine de 4 jours

Vu le Code de l'Education

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu la circulaire académique du 03 mars 2022 ;

Considérant la réunion du conseil d'école du 31 mai 2021 ;

Où le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté:

**PROPOSE** de rester à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2022 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine

**DÉCIDE** de saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, afin d'obtenir une nouvelle dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2022.

 **Attribution des subventions aux associations :**

**Délibération n° 8 : Attribution des subventions aux associations**

M. le Maire présente les demandes de subventions des associations communales et le tableau des subventions à verser établie par la commission communale des finances ci-dessous.

Associations communales	Subvention proposée
Association de chasse ACCA de Bernadets	300
Amicale laïque	300
Anciens combattants	150
Gym et entretien	300
Bernadets animation	1 500
Bernadets tennis de table	300
Caisse de l'école	610
Castin Nature	300
Gayous Toustem (3eme âge)	300
Association des parents d'élèves	300

Où le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté :

**DÉCIDE** l'attribution des subventions aux associations communales suivant le tableau ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à procéder au versement de ces subventions ; les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

 **Convention APGL :**

**Délibération n° 9: Convention APGL pour assistance à maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'une aire paysagère.

A cette fin, il propose de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'APGL dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Où le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

Considérant que la commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

**DECIDE** de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de jeux paysagère conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention.